



DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉSIDENCE

Le gmem-CNCM-marseille met à disposition des musiciens, compositeurs, artistes, producteurs et compagnies un espace de travail équipés dénommé Le Module et comprenant : une salle de création, une salle d'enregistrement /répétition avec cabine, un grand studio de travail et un espace dédié à la pédagogie.

Seront recevables uniquement les projets artistiques de **création musicale** dans les domaines des musiques instrumentales, expérimentales, mixtes, électroniques ou improvisées.

Ces projets peuvent être interdisciplinaires et reçus à n'importe quelle phase du travail en cours.

Les dossiers doivent impérativement préciser le contenu artistique, l'équipe complète, la durée envisagée, la période souhaitée, les besoins techniques, les conditions financières ainsi que le type de résidence : répétition, recherche, enregistrement, création. Ce dossier devra être accompagné d'une lettre précisant la demande exacte, les attentes artistiques et les besoins techniques, technologiques et financiers.

Il sera nécessaire, pour une meilleure appréciation du projet, de joindre des liens/ fichiers vidéos et/ou audios, les contacts ainsi que toutes autres informations qui pourrait en faciliter l'éclairage.

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS

Pour toutes questions, besoin de précisions sur vos demandes ou pour tout dépôt de demandes de résidence, merci de contacter Christian Sebillé, directeur du gmem : christian.sebille@gmem.org